

Image not found or type unknown



ERP : les visites périodiques de la commission de sécurité

Fiche pratique publié le 12/09/2014, vu 567 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les ERP sont soumis à des visites régulières de la commission de sécurité en cours d'exploitation.

Les établissements recevant du public du 1er groupe (1er, 2e, 3e et 4e catégorie) sont soumis à des visites périodiques menées par la commission de sécurité. Les établissements de 5e catégorie ne sont pas soumis à visite périodique systématique, mais peuvent l'être à la demande expresse du maire.

[Voir le détail](#)